



La prise en charge des vaches laitières de réforme au Canada

Juin 2017



CONSEIL 
NSBEAE

Le présent document a été préparé par le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage. Créé en 2010, le CNSBEAE conseille les gouvernements et tous les autres acteurs de l'agriculture animale sur les questions de santé et de bien-être des animaux d'élevage au Canada. Le Conseil est cofinancé par des organisations non gouvernementales qui s'intéressent à l'agriculture animale et par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les membres du Conseil sont désignés par leur base en raison de leurs vastes connaissances de la santé et du bien-être animal et/ou de la santé publique et parce qu'ils sont disposés à aborder les sujets et à formuler des conseils dans le contexte d' « Une santé ».

Le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage remercie le groupe de travail, composé de membres du Conseil et du groupe d'experts consultés, pour leur temps et leur engagement à améliorer le système de santé et de bien-être des animaux d'élevage du Canada.

Conseil NSBEAE – Groupe de travail sur la prise en charge des vaches laitières de réforme

- David Fraser – chef du GT
- Gary Bowers
- Ed Friesen
- Jane Pritchard
- Hélène Trépanier
- Ed Empringham – secrétariat
- *Cheryl Schroeder (PLC)*
- *Con Kiley (ACIA)*

Merci aux membres suivants du groupe d'experts consultés

- M. Mike Draper, coordonnateur des ventes à l'encan du bétail, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, Guelph
- D^r Todd Duffield, professeur, Département de médecine des populations, Collège de médecine vétérinaire de l'Ontario, Université de Guelph, Guelph
- D^{re} Pauline Duivenvoorden, productrice laitière, Headline Holsteins, Deer Lake
- D^{re} Michelle Groleau, vétérinaire principale et spécialiste du programme vétérinaire, Transport sans cruauté des animaux et bien-être animal, Agence canadienne d'inspection des aliments, Ottawa
- M^{me} Deb Haupstein, spécialiste laitière provinciale, SaskMilk, Regina
- M. Rick Peters, Steve's Livestock Transport Ltd., Blumenort
- D^r Colin Radom, vétérinaire, président de l'Association canadienne des vétérinaires bovins, Abbotsford
- M. Dennis Schroeder, Cargill Limitée, Guelph
- D^r Warren Skippon, directeur du Bien-être animal, Affaires gouvernementales, Saputo inc., Montréal
- M. Steve Spratt, Ottawa Livestock Exchange, Greely
- D^r Gordon Doonan, Ottawa
- M^{me} Nicole Sillett, Les Producteurs laitiers du Canada, Vancouver (animation)
- D^r Jane Stojkov, Programme de bien-être animal, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver (animation)

Table des matières

JUSTIFICATION DU RAPPORT	3
LE BESOIN D'INFORMATION, D'ANALYSE ET DE SENSIBILISATION	3
LE BESOIN DE MISE À LA RÉFORME PROACTIVE	4
L'IMPORTANCE DE LA CONDITION DE L'ANIMAL	5
LE BESOIN DE POSSIBILITÉS D'ABATTAGE À L'ÉCHELLE LOCALE	5
OPTIONS DE PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX FRAGILISÉS	6
LE BESOIN D'UNE EUTHANASIE RAPIDE ET EFFICACE	6
APPLICATION DES RÈGLEMENTS	7
VÉRIFICATION DE L'ÂGE POUR L'EXPÉDITION AUX ÉTATS-UNIS	8
ANNEXE 1 : MEMBRES DU GROUPE D'EXPERTS CONSULTÉS	9

Justification du rapport

Surtout dans les secteurs du lait, du bœuf, du porc et des œufs, on reconnaît que les animaux « de réforme » nécessitent des formes de prise en charge particulières. Pour faciliter dans un premier temps une démarche proactive de prise en charge de ces animaux, le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage a organisé une consultation d'experts sur la prise en charge des vaches laitières de réforme afin d'obtenir des directives sur les interventions, les politiques et la recherche futures dans ce domaine. Cette réunion, tenue les 23 et 24 mars 2016, a rassemblé des experts (énumérés à l'annexe 1) de l'élevage laitier, de la transformation de produits laitiers, de la médecine vétérinaire, du transport des animaux, des encans de bétail, de l'abattage, de la réglementation provinciale, de la réglementation fédérale et des sciences du bien-être animal. La consultation d'experts a donné lieu à un « protocole d'accord » contenant des observations clés et des recommandations. Celles-ci, ainsi que des discussions ultérieures au Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage et de vastes consultations auprès des acteurs du milieu, ont abouti au présent rapport et à ses recommandations¹.

Le besoin d'information, d'analyse et de sensibilisation

À l'heure actuelle, environ 40 % des vaches laitières (environ 350 000 animaux) sont retirées des troupeaux laitiers chaque année au Canada. Certaines sont en bonne santé et sont réformées parce qu'elles sont peu productives, infécondes ou simplement pour rajeunir le cheptel laitier, mais beaucoup le sont en raison d'une santé fragile. De plus, le marché pour ces animaux étant assez spécialisé, certains abattoirs ne les acceptent pas. Par conséquent, des animaux fragilisés peuvent être transportés sur des distances considérables entre la ferme et l'abattoir.

La prise en charge des vaches laitières de réforme varie beaucoup d'un endroit à l'autre. Lorsqu'ils en ont la possibilité, certains producteurs expédient leurs vaches directement à un abattoir voisin, parfois situé à moins d'une heure de route, où les animaux sont abattus rapidement. Le plus souvent, les vaches sont envoyées à un encan de bétail, d'où elles peuvent être expédiées à un abattoir, lequel peut être situé à une certaine distance, ou achetées par des courtiers qui peuvent les revendre une ou plusieurs fois, un processus pouvant impliquer des manipulations répétées et de longs déplacements. À titre d'exemples, des vaches laitières de réforme de Terre-Neuve sont abattues en Ontario; des vaches de réforme du Québec ont été identifiées en Colombie-Britannique; et des vaches de plusieurs provinces franchissent

¹ Le Conseil est extrêmement reconnaissant envers les participants de la consultation d'experts pour leur coopération et leurs lumières, à D^r Jane Stojkov et à M^{me} Nicole Sillett pour leur excellent travail d'organisation et de compte rendu de la réunion, ainsi qu'aux Producteurs laitiers du Canada et à Loblaw pour leur soutien.

couramment les frontières provinciales ou la frontière avec les États-Unis. Ceux qui connaissent le processus pensent que le temps passé entre la ferme et l'abattoir peut s'étirer jusqu'à 7 ou 10 jours dans certains cas.

Cependant, beaucoup de producteurs et de vétérinaires de troupeaux ne sont pas conscients de la longueur du transport et des retards qui peuvent survenir quand ils prennent la décision de réformer des animaux. Certains, par exemple, présument que les bovins envoyés à un encan de bétail attendent relativement peu de temps avant d'être abattus, alors que la réalité peut être tout autre.

Il est recommandé que les autorités et les organisations de producteurs laitiers provinciales :

- 1) utilisent les sources d'information disponibles pour caractériser la prise en charge et les mouvements des vaches de réforme dans leur région respective,*
- 2) déterminent la longueur potentielle des trajets et les facteurs pouvant mener à des retards prolongés avant l'abattage pour les animaux originaires de leurs provinces,*
- 3) communiquent cette information aux producteurs et aux vétérinaires de troupeaux pour que ces personnes soient conscientes de l'éventualité de longs trajets et qu'elles puissent en tenir compte dans leurs décisions de réforme.*

Le besoin de mise à la réforme proactive

Dans bien des cas, la mise à la réforme proactive peut empêcher les bovins de contracter des problèmes de santé majeurs, comme l'émaciation et la boiterie grave, qui nuisent à leur bien-être et réduisent leur valeur commerciale. On pourrait promouvoir la mise à la réforme proactive en offrant du matériel de formation aux producteurs et aux vétérinaires de troupeaux, en faisant participer le vétérinaire du troupeau aux décisions de réforme et en favorisant une meilleure reconnaissance du fait que les fermes laitières produisent un produit de viande de valeur en plus du lait, et donc que leurs bovins devraient être expédiés avant de perdre leur valeur d'abattage. Malgré l'absence d'analyses concrètes, il semble probable que la mise à la réforme proactive offre aussi des avantages pratiques pour la santé du troupeau, la commodité du producteur et la rentabilité de la ferme.

Il est recommandé :

- 4) que le secteur laitier élabore du matériel de formation (de préférence d'envergure nationale pour des raisons de cohérence) sur la réforme précoce, sachant que les fermes laitières produisent aussi de la viande,*
- 5) que tous les organismes et les conseillers du secteur laitier se servent de ce matériel de formation pour encourager les producteurs à inclure des critères de réforme précoce dans leur programme de santé du troupeau, et à faire participer le vétérinaire du troupeau aux décisions de réforme.*

Il est de plus recommandé que le secteur laitier :

- 6) entreprenne ou commande une analyse exhaustive des conséquences et des avantages économiques et pratiques de la mise à la réforme proactive et qu'il mette cette analyse à la disposition des producteurs et des vétérinaires,*

7) inclue des critères de mise à la réforme précoce parmi les éléments des programmes de santé des troupeaux dans les futurs codes de pratiques.

L'importance de la condition de l'animal

La condition physique des vaches réformées pour des raisons de santé varie beaucoup : boiterie, mammite, métrite, déplacement de la caillette, pneumonie et émaciation peuvent être présents à différents degrés. La condition de l'animal et les retards possibles avant son abattage doivent être pris en compte dans les décisions de réforme. Les vaches fragilisées peuvent voir leur état s'aggraver lorsqu'elles sont exposées aux conditions du transport. Entre autres exemples, une vache qui jeûne peut souffrir d'un déplacement de la caillette, ce qui présente une menace importante pour son bien-être s'il s'écoule plusieurs jours avant qu'elle ne soit abattue; et des vaches peuvent contracter des mammites si elles ne sont pas taries avant la manipulation et le transport de longue durée. Il faut évaluer la condition physique de chaque animal en prévision du plus long trajet potentiel avant de charger l'animal.

Il est recommandé :

8) que le secteur laitier désigne un responsable pour adapter les outils d'évaluation existants sur le chargement des animaux (les arbres de décision) pour qu'ils incluent le retard possible avant l'abattage ainsi que la condition de l'animal,

9) que le vétérinaire du troupeau joue un rôle actif en aidant les producteurs à déterminer l'aptitude au transport,

10) que les entreprises de transport et de vente à l'encan s'assurent que leur personnel est formé à reconnaître et à manipuler les bovins fragilisés, notamment en connaissant les critères pour décider ou non de charger les animaux en vue du trajet potentiel,

11) que l'ACIA, et les gouvernements des provinces qui réglementent le transport des animaux, veillent à ce que les règlements précisent les durées de voyage maximales et d'autres détails pertinents sur les animaux fragilisés, et que ces durées de voyage maximales soient aussi incluses dans la prochaine version du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des animaux d'élevage : Transport.

Le besoin de possibilités d'abattage à l'échelle locale

De longues distances et des retards importants sont possibles s'il n'y a pas d'option d'abattage locale, soit parce qu'il n'y a pas d'abattoirs disponibles, soit parce qu'ils n'acceptent pas les vaches laitières de réforme. L'idéal serait que tous les secteurs (production, transport, vente et abattage) fonctionnent comme un système intégré qui garantit le bien-être des animaux, et donc maintient la confiance du public. Pour commencer, des négociations entre les organisations de producteurs et les abattoirs pourraient mener à des accords facilitant l'abattage local des animaux vulnérables.

Il est recommandé :

12) que les organisations de producteurs laitiers et les autorités provinciales a) trouvent des options locales pour l'abattage des vaches laitières de réforme, peut-être en négociant des accords de coopération avec les abattoirs, et b) communiquent ces options aux producteurs afin

que les courtes distances de transport et l'abattage rapide deviennent la norme pour toutes les vaches de réforme, mais surtout pour celles qui montrent des signes de santé fragile.

Options de prise en charge des animaux fragilisés

Les lois provinciales créent différentes options de prise en charge pour protéger le bien-être des vaches laitières de réforme.

- La désignation « directement envoyé à l'abattoir » est disponible en Ontario. Lorsqu'on trouve un animal fragilisé dans un encan de bétail, l'animal est étiqueté par un vétérinaire nommé par la province pour être directement expédié à un abattoir voisin, sans passer par le processus de commercialisation ordinaire qui pourrait retarder l'abattage et poser un risque pour le bien-être.
- Dans certaines provinces, on peut procéder à un abattage d'urgence à la ferme. Dans ce cas, l'animal reçoit une inspection vétérinaire *ante mortem* à la ferme, il est abattu et saigné à la ferme, il est transporté vers un abattoir voisin pour une inspection *post mortem* et (le cas échéant) il entre dans le circuit alimentaire.
- L'abattage mobile, utilisé surtout en Alberta pour certaines espèces, est une option possible pour les vaches laitières de réforme. Il permet d'exécuter tout le processus d'abattage sans transporter l'animal et (après une inspection appropriée) de le faire entrer dans le circuit alimentaire.

Chaque option a ses avantages et ses inconvénients sur le plan du bien-être animal, de la biosécurité, de la salubrité des aliments et des considérations économiques.

Il est recommandé :

13) que le Conseil des médecins vétérinaires en chef examine les diverses options, qu'il en discute et qu'il en recommande l'adoption, le cas échéant, dans d'autres provinces et territoires.

Le besoin d'une euthanasie rapide et efficace

Dans certains cas, l'euthanasie immédiate est la seule mesure acceptable, car l'animal ne peut être expédié et souffrirait s'il était maintenu en vie pour d'autres options de prise en charge, comme l'abattage d'urgence à la ferme là où il est autorisé. La pratique de l'euthanasie est toutefois stressante pour de nombreux producteurs et préposés. Les producteurs ont besoin de formation pour prendre les décisions d'euthanasie; ils ont aussi besoin soit d'une formation et d'outils convenables pour exécuter l'euthanasie, soit d'un accès facile à des services d'euthanasie, y compris pour l'élimination des carcasses. De même, les encans de bétail ont besoin soit de personnel formé et équipé pour pratiquer l'euthanasie, soit d'un accès facile aux services appropriés. Les vétérinaires ont besoin d'une formation pertinente et d'outils pour pouvoir appuyer les pratiques efficaces et sans cruauté à la ferme. La formation doit inclure la gestion du stress que peut susciter la pratique de l'euthanasie pour le personnel.

Il est recommandé :

14) que les organisations de producteurs et les autorités provinciales s'assurent, en particulier par le programme Pro-Action, que toutes les fermes laitières aient la formation et les outils nécessaires pour pratiquer une euthanasie prompte et efficace, ou un accès facile à des services d'euthanasie, y compris pour l'élimination des carcasses, et pour qu'un protocole d'euthanasie fasse partie de chaque programme de santé du troupeau,

15) que l'Association canadienne des marchés à bestiaux et les autorités provinciales s'assurent que tous les encans de bétail aient la formation et les outils nécessaires pour pratiquer une euthanasie prompte et efficace ou pour qu'ils aient facilement accès à des services d'euthanasie,

16) que la formation comprenne la prise en charge du stress humain qui peut être associé à l'euthanasie.

Application des règlements

L'inspection et l'application des règlements pertinents sont importantes pour assurer le bien-être des animaux et préserver la confiance du public. Cependant, l'application est compliquée par le fait que la responsabilité d'assurer l'aptitude au transport peut impliquer plusieurs personnes différentes si l'animal change de propriétaire à plusieurs reprises entre la ferme et l'abattoir. De plus, une application non uniforme pourrait créer une incitation à envoyer des animaux fragilisés dans des endroits où les inspections sont perçues comme étant moins fréquentes ou moins strictes.

L'application de la réglementation pertinente implique plusieurs organismes, et elle est traitée un peu différemment d'une province à l'autre.

- Partout au Canada, l'ACIA est chargée d'appliquer le règlement sur le Transport des animaux de la *Loi sur la santé des animaux*. À cette fin, le personnel de l'ACIA est présent périodiquement dans les encans de bétail, les parcs de groupage et d'autres établissements pour veiller au respect du règlement, comme prévu dans la Politique sur les animaux fragilisés de l'ACIA.
- Les fonctionnaires provinciaux sont chargés de l'application de divers règlements, selon la province. La fréquence des inspections varie d'une province à l'autre. En Ontario, par exemple, la *Loi sur la vente à l'encan du bétail* exige que des inspecteurs nommés par la province soient présents aux encans de bétail tous les jours où il y a une vente à l'encan, tandis que dans d'autres provinces, les inspections sont périodiques ou fondées sur les plaintes.
- Dans certaines provinces, les inspecteurs de la SPCA appliquent les lois sur le bien-être animal ou sur la cruauté envers les animaux et peuvent assister aux encans ou se présenter dans les parcs de groupage, généralement à la suite de plaintes.
- Dans certaines provinces, les inspecteurs provinciaux sont autorisés à contrôler la conformité au règlement sur le Transport des animaux afin de rehausser l'efficacité des inspections et du partage de l'information entre les autorités fédérales et provinciales.

- Dans certaines provinces, les organisations de producteurs participent officiellement à certaines mesures correctives; par exemple, Dairy Farmers of Ontario fait un suivi auprès des producteurs qui s'avèrent avoir expédié des animaux fragilisés.

Il est recommandé :

17) que les autorités provinciales, avec l'assistance du Groupe fédéral-provincial sur le bien-être des animaux, examinent les différentes options en vue de recommander l'adoption généralisée et harmonieuse des pratiques jugées être les meilleures pour la protection du bien-être des animaux,

18) que toutes les autorités de contrôle envisagent un protocole d'entente pour faciliter le partage intergouvernemental de l'information sur les cas de non-conformité.

Vérification de l'âge pour l'expédition aux États-Unis

En plus de la manipulation ordinaire des bovins dans les encans de bétail, les vaches à expédier aux États-Unis subissent une manipulation supplémentaire en passant dans un couloir de contention pour vérifier qu'elles sont nées depuis le 1^{er} mars 1999 afin de satisfaire aux exigences d'importation américaines. Cette manipulation supplémentaire pose des risques accrus de stress et de blessures, et la probabilité qu'une vache laitière ait plus de 17 ans est négligeable.

Il est recommandé :

19) que l'Agence canadienne d'inspection des aliments négocie avec son homologue américaine pour que celle-ci permette d'autres moyens de vérifier l'âge des animaux, par exemple la consultation des dossiers médicaux, et qu'elle négocie également la date à laquelle la vérification supplémentaire de l'âge pourra être abandonnée.

Annexe 1 : Membres du groupe d'experts consultés

- M. David Fraser, professeur, Programme de bien-être animal, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver (président) (membre du Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage)
- M. Gary Bowers, Lencrest Jerseys, Coaticook (membre du Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage)
- M. Mike Draper, coordonnateur des ventes à l'encan du bétail, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, Guelph
- D^r Todd Duffield, professeur, Département de médecine des populations, Collège de médecine vétérinaire de l'Ontario, Université de Guelph, Guelph
- D^{re} Pauline Duivenvoorden, productrice laitière, Headline Holsteins, Deer Lake
- D^{re} Michelle Groleau, vétérinaire principale et spécialiste du programme vétérinaire, Transport sans cruauté des animaux et bien-être animal, Agence canadienne d'inspection des aliments, Ottawa
- M^{me} Deb Haupstein, spécialiste laitière provinciale, SaskMilk, Regina
- M. Rick Peters, Steve's Livestock Transport Ltd., Blumenort
- D^r Colin Radom, vétérinaire, président de l'Association canadienne des vétérinaires bovins, Abbotsford
- M. Dennis Schroeder, Cargill Limitée, Guelph
- D^r Warren Skippon, directeur du Bien-être animal, Affaires gouvernementales, Saputo inc., Montréal
- M. Steve Spratt, Ottawa Livestock Exchange, Greely
- D^r Gordon Doonan, Ottawa
- M^{me} Nicole Sillett, Les Producteurs laitiers du Canada, Vancouver (animation)
- D^r Jane Stojkov, Programme de bien-être animal, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver (animation)